

preuve de l'action bienfaisante de la Providence en faveur de cette Institution et du peuple qui en bénéficie. Plus on bâtissait pour agrandir le logement, plus on était à l'étroit ; élèves et malades semblaient attendre l'agrandissement de la maison pour venir aussitôt la combler. En 1897, ce fut la chapelle qu'il fallut agrandir. On y avait déjà ajouté, en 1881, une aile latérale pour les paroissiens séculiers, et, peu après, un assez vaste jubé pour les jeunes filles de l'institution, dont le nombre exigea même bientôt, pour les offices religieux, une chambre avoisinant la chapelle. Mais les jeunes garçons, dont le nombre augmentait dans une égale proportion, envahirent bientôt l'aile latérale, dans laquelle les convalescents de l'hôpital, les serviteurs et les personnes du dehors ne trouvèrent plus de place. On doubla, en 1897, la capacité de cette annexe de la chapelle.

Au cours des années 1889 et 1900, les Sœurs furent dans la dure nécessité de refuser des petits pensionnaires ; elles eurent peut-être même le tort de céder aux instances de certains parents et de recevoir plus de ces enfants qu'elles ne pouvaient raisonnablement loger. Le pensionnat des filles était également plus qu'au complet ; il avait fallu ouvrir pour ce département un dortoir au-dessus de l'ancien hôpital. Que faire ? Construire encore ? Mais on ne veut pas, on ne peut pas faire de dettes ; la prudence demande qu'on ne multiplie pas davantage les constructions temporaires en bois, et l'on n'a pas les moyens de poursuivre le plan des constructions en brique. Cependant la justice et la charité demandaient qu'on logeât convenablement les petits pensionnaires et les orphelins. Il fut donc décidé qu'on construirait, au plus tôt, une maison en bois, fut elle temporaire, pour l'usage exclusif du pensionnat et de l'orphelinat des garçons, et que cette maison, à deux étages, aurait une longueur de cent pieds, dont soixante et dix pour l'usage des les élèves et trente pour servir de hangar. Le toit devait être sans mansardes.

Cette bâtisse, commencée en 1901, fut terminée à la fin de l'automne 1902, et les proportions en furent tellement modifiées et changées, pendant la construction, qu'elle eut une longueur définitive de cent cinquante pieds, et qu'il fallut ajouter un troisième étage sous les toits ; le hangar dut être construit ailleurs. Voici comment furent distribuées et attribuées les différentes parties de cette maison nouvelle : au premier étage, la procure de l'Institution, cinq classes et un parloir ; au deuxième